

# PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de

Saint-Alfred

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Émilie Gagné de la susdite municipalité,  
(Directrice générale)

QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et adopté à la séance du conseil municipal du 6 février 2023.

Ce projet vise :

**Règlement amendant le règlement administratif #190-2022 par l'ajout de définition et la modification de tarifs**

Le règlement portera le numéro 199-2023 et sera adopté à une séance ordinaire ultérieure du conseil municipal de Saint-Alfred qui aura lieu :

Au centre municipal, situé au 9, route du Cap, Saint-Alfred

**QU'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE  
27 FÉVRIER 2023 DÈS 19H30.**

**DONNÉ à Saint-Alfred ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille  
vingt trois.**



Directrice générale

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

*Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2023, à chacun des endroits suivants : Site internet et sur le babillard extérieur à l'Hôtel de Ville.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt trois.*



Directrice générale